042-214203184-20240108-D20240806-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ

Délibération n° D20240801-07 Du 08 janvier 2024 BÂTIMENT SPORT DE PLEINE NATURE STATION LAVAGE VÉLOS SUBVENTION DÉPARTEMENT VILLAGE SPORT NATURE

Nombre de membres			Date de la convocation	02.01.2024	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A- DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (14)

Absents : PITAVY Agnès (1) Secrétaire : Josette FOLLÉAT

BÂTIMENT SPORT DE PLEINE NATURE STATION LAVAGE VÉLOS SUBVENTION DÉPARTEMENT VILLAGE SPORT NATURE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de bâtiment d'accueil sport de pleine nature comprend la réalisation d'une station de lavage pour les vélos.

Usson-en-Forez ayant été labellisée station sport de pleine nature en 2023, elle peut bénéficier de subvention du Département dans le cadre des aides réservées aux communes labellisées.

Montant estimé de l'investissement : 15 000 € HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de Département de la Loire pour la création d'une station de lavage pour les vélos dans le cadre des aides réservées aux communes labellisées Village sport de pleine nature.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.

Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance

